

Un quart des amphibiens et reptiles d'Île-de-France menacés

Dossier de la rédaction de H2o
December 2023

La Liste rouge régionale, réalisée par l'Agence régionale de la biodiversité de l'Institut Paris Région à partir de la méthodologie de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), référence internationale standardisée, dresse, avec 48 357 données collectées sur plusieurs dizaines d'années, l'état des lieux des menaces pesant sur les amphibiens et les reptiles d'Île-de-France, mais aussi sur les solutions pour la préserver.

Les amphibiens et reptiles ont une biologie particulièrement intéressante pour évaluer l'état de conservation des milieux dans lesquels ils évoluent et, à l'inverse, des territoires desquels ils ont disparu. Sur les 27 espèces représentatives et évaluées ici, 26 % sont menacées et près de 30 % sont quasi menacées. Ces chiffres alarmants témoignent avant tout de la disparition de leurs habitats de prédilection, boisements, zones humides, pour les amphibiens et lisières, landes, fourrés pour les reptiles, liées à l'intensification agricole et la densification urbaine. Entre 2000 et 2017 : à 47 % des surfaces de milieux herbacés humides ont disparu, il en va de même pour les milieux herbacés calcaires (-42 %), les landes (-21 %) et les prêts calcaires (-25 %). Il résultent également : du morcellement et l'uniformisation du paysage francilien qui entrave leur déplacement, mettant en danger les cycles biologiques, comme la migration nuptiale des amphibiens ; des pollutions chimiques issues des aires urbaines et de certaines pratiques agricoles ; du changement climatique qui modifie les signaux régulateurs des phases du cycle de vie (augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses; augmentation moyenne des températures au-delà du seuil de tolérance des espèces se déplacent ; émergence de pathologies).

Cependant le document propose un ensemble d'outils réglementaires et techniques pour mieux endiguer le phénomène. Il s'adresse aux gestionnaires, élus, aménageurs et à toute autre personne désireuse de mieux prendre en compte la biodiversité. À l'échelle nationale, l'élaboration du futur Plan national d'action sur les vipères, et sa déclinaison régionale permettront d'initier des politiques locales ambitieuses pour la conservation de ces espèces menacées. La mise à jour de la Stratégie de création des aires protégées (SCAP) constitue un levier pour sanctuariser les sites abritant des espèces menacées qui bénéficient encore trop peu de ces zonages. À l'échelle locale, les documents de planification permettent d'identifier les sites à préserver ou à renaturer. Grâce à une meilleure prise en compte des besoins de ces espèces, il est possible de recréer des milieux favorables afin d'enrayer le déclin des populations.

Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles d'Île-de-France